



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2017-2018

PAGE N°
1

Règlements championnat JEUNES de la Ligue Grand Est de Badminton

INDICE DE REVISION	DATE D'APPLICATION	OBJET DE LA REVISION
Z		Projet
A	01/09/2016	Saison 2016/2017
B	01/09/2017	Saison 2017/2018
C		
D		
E		
F		
G		
H		
I		

REDACTEURS

Benoit LAURENT Responsable de la CRJ Grand Est

DESTINATAIRES

Membres du CD de la LGEBaD, les CODEP de la LGEBaD, les clubs participants



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2017-2018

PAGE N°

2

SOMMAIRE

1. OBJET.....	3
2. DOMAINE D'APPLICATION.....	3
3. REFERENCES.....	3
4. DEFINITIONS.....	3
5. DESCRIPTION DETAILLEE	
ART. 1 INSCRIPTIONS ET TARIFS.....	5
ART. 2 QUALIFICATIONS.....	6
ART. 3 CONSTITUTION DES PAIRES DE DOUBLES.....	6
ART. 4 REMPLACEMENTS.....	7
ART. 5 ORGANISATION DE LA COMPETITION.....	7



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2017-2018

PAGE N°

3

1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler le championnat jeunes de la ligue Grand Est de Badminton.

Il précise les modalités d'inscription, de participation et de qualification à cette compétition.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

3. REFERENCES

Guide du Badminton : Principes sportifs.

Guide du Badminton : Règlement Général des Compétitions.

Guide du Badminton : Tenues vestimentaires et publicités.

Guide du Badminton : Statut des joueurs.

Règlement Championnat de France Jeunes adopté en CA FFBaD le 10/06/2017

4. DEFINITIONS

CJ : Circuit Jeune.

CODEP : Comité Départemental.

CDJ : Commission Départementale Jeunes.

CRA : Commission Régionale d'Arbitrage de la région Grand-Est.

CRJ : Commission Régionale Jeunes.

JA : Juge-Arbitre.

LGEBaD : Ligue Grand Est de Badminton.



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2017-2018

PAGE N°

4

5. DESCRIPTION DETAILLEE

Le championnat jeunes est une compétition officielle individuelle organisée par le LGEBaD à l'issue de laquelle sont décernés les titres de champions de la LGEBaD dans chaque catégorie jeunes et dans chaque discipline.

Les tableaux d'âges suivants proposés seront :

- Poussin
- Benjamin
- Minime
- Cadet
- Junior

Elle se déroule sur un weekend pour toutes ces tableaux et dans toutes les disciplines : simple, double et mixte (sous réserve d'un nombre suffisant de joueurs dans chaque catégorie, voir art.5.4).

La participation à cette compétition est soumise à qualification d'après l'art.2. Les modalités d'inscription sont décrites dans ce règlement.

En dehors de la catégorie poussin, chaque joueurs (ou paires) champion « régional » dans sa discipline est qualifié pour le championnat de France Jeunes. Exception faite de l'art.5.4.

Le championnat jeunes de la ligue Grand Est de Badminton s'inscrit dans le calendrier général des compétitions diffusé par la LGEBaD et sa gestion est confiée par la LGEBaD à la CRJ.

Pour la LGEBaD

Responsable de la Commission Régionale Jeunes compétitions

Benoit LAURENT

Tél. : 06 84 51 01 24

Email : crj@badmintongrandest.com



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2017-2018

PAGE N°

5

ART.1 INSCRIPTIONS ET TARIFS

- 1.1 Le championnat jeunes est ouvert aux jeunes joueurs de la LGEBaD licenciés à la FFBaD.
- 1.2 Chaque jeune participant doit avoir sa licence à jour auprès de la FFBaD au moment de son inscription et être licencié dans un club de la LGEBaD.
- 1.3 L'inscription à cette compétition est ouverte aux classes d'âges suivantes : MiniBad, poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors.
- 1.4 Cependant, la participation à cette compétition est soumise à qualification. Voir Art.2
- 1.5 Les tableaux proposés seront: poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors, en simple, double et mixte.
- 1.6 Les joueurs MiniBaD devront se surclasser dans le tableau poussin pour pouvoir participer à la compétition.
- 1.7 Un joueur peut s'inscrire dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne mais pas l'inverse. Dans ce cas, le joueur devra s'inscrire dans la même catégorie pour toutes les disciplines (idem règlement du championnat de France jeunes art 3.3.1).
Seuls les joueurs de catégorie d'âge poussin ne sont pas soumis à cette obligation.
- 1.8 A partir de la catégorie minime incluse, un joueur peut participer à la fois au championnat jeunes et au championnat adultes.
- 1.9 Chaque CODEP devra transmettre à la CRJ, avant l'ouverture des inscriptions, la liste de leurs champions départementaux dans chacun des tableaux afin de déterminer les joueurs/paires.
- 1.10 Les inscriptions se feront via l'outil badnet de préférence, avant une date définie par la CRJ et publiée en temps utile aux clubs et CODEP.
- 1.11 Les frais d'inscriptions s'élèvent à :
 - 10 € pour 1 tableau
 - 12€ pour 2 tableaux
 - 14€ pour 3 tableaux
- 1.12 Les frais d'inscription seront facturés aux clubs. Sauf accord interne CODEP.
- 1.13 La LGEBaD prendra en charge les volants durant toute la compétition.
- 1.14 Les frais d'inscription sont payables dans les 7 jours qui suivent la diffusion de la liste définitive des joueurs qualifiés.



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2017-2018

PAGE N°

6

ART.2 QUALIFICATIONS

2.1. Sont qualifiés au championnat jeunes de la LGEBaD :

1. Qualification directe : les 9 champions départementaux dans tous les tableaux (poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors).
2. Qualification au CPPH / rang : Les joueurs (ou paires) les mieux classés au CPPH au lendemain de la date limite des inscriptions et non qualifiés par les critères précédents jusqu'à parvenir à 16 qualifiés dans les tableaux de simples et à 12 paires qualifiées dans les tableaux de doubles. Dans le cas des tableaux poussins c'est le rang national qui sera utilisé à la place du CPPH.
- 2.2. Si un joueur (une paire) champion départemental n'est pas inscrit à l'issue de la date limite d'inscription, sa place de qualifié direct n'est pas transmise au vice-champion de son département (ou à la paire vice-championne), mais un joueur (une paire) supplémentaire sera qualifié via le CPPH / rang.
- 2.3. Si un/plusieurs joueurs poussins se surclasse(nt) dans une catégorie supérieure, la liste des joueurs qualifiés de cette catégorie sera établie via les rangs des joueurs et non les CPPH.
- 2.4. Remplaçants : les joueurs/paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classés par ordre décroissant de CPPH ou rang pour les poussins (moyenne des deux joueurs pour une paire de double).
- 2.5. Départage des joueurs (ou paires) en cas d'égalité : C'est le joueur ou la paire le (ou la) plus jeune qui est qualifié(e).
- 2.6. A l'issue des inscriptions, une liste des joueurs et paires qualifiés ainsi que des joueurs et paires remplaçants dans chaque tableau et dans chaque discipline sera publiée par la CRJ auprès de tous les clubs ayant des joueurs inscrits.
- 2.7. Les joueurs faisant l'objet d'une sanction disciplinaire de la part de la CRA ne pourront pas participer au championnat jeunes de la LGEBaD pendant la durée de la sanction.

ART.3 CONSTITUTION DES PAIRES DE DOUBLES

Si par principe les paires de doubles championnes départementales appartiennent au même CODEP (ou groupement de CODEP dans le cas du 10/52), les paires qualifiables via le CPPH peuvent être issues de CODEP différents, tant que les joueurs sont licenciés dans un club de la LGEBaD.



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2017-2018

PAGE N°

7

ART.4 REMPLACEMENTS

- 4.1 Le remplacement d'un joueur ou d'une paire forfait ne peut plus avoir lieu après le tirage au sort des tableaux sauf accord de la CRJ et validation du JA de la compétition.
- 4.2 Disciplines de simple : En cas de forfait d'un joueur qualifié, c'est le 1^{ier} remplaçant de la liste définie dans l'art 2.6. qui sera appelé.
- 4.3 Disciplines de doubles : En cas de forfait d'un des joueurs d'une paire qualifiée, à fortiori des deux, celle-ci est déclarée forfait. C'est la 1^{ière} paire remplaçante de la liste définie dans art 2.6. qui sera appelée.

ART.5 ORGANISATION DE LA COMPETITION

- 5.1 En dehors des tableaux poussins et des tableaux constitués de moins de 8 joueurs/paires, tous les tableaux se disputent en élimination directe. La place attribuée dans chacun de ces tableaux est basée sur le CPPH / rang des joueurs (ou paires) à la date du tirage au sort.
- 5.2 Les tableaux poussins se joueront dans la mesure du possible en poules, éventuellement suivis de phases d'éliminations directes dans les tableaux constitués de 6 joueurs ou plus.
- 5.3 Les tableaux constitués de moins de 8 joueurs se joueront en poule dans tous les cas, éventuellement suivis de phases d'éliminations directes dans les tableaux constitués de 6 joueurs ou plus.
- 5.4 Un tableau doit compter au moins 4 joueurs (ou paires) pour pouvoir avoir lieu. Toutefois, si un tableau ne compte que 3 joueurs (ou paires) inscrites, il pourra être maintenu après accord de tous les joueurs, de la CRJ et validation du JA de la compétition.
- 5.5 Une petite finale sera disputée afin de désigner les joueurs (ou les paires) classés 3^{ième} et 4^{ième} de la compétition.
- 5.6 Un tableau avec moins de 3 joueurs (ou paires) ne pourra jamais avoir lieu. Dans ce cas, aucun joueur (ou paire) ne sera désigné champion de la LGEBaD dans ce tableau ni ne pourra prétendre à une qualification directe au championnat de France.
Extrait du règlement du championnat de France Jeunes : « les champions et vice-champions régionaux doivent être issus d'un championnat régional régulier, c'est-à-dire dont les tableaux ont été autorisés et se sont réellement déroulés. Un tableau annulé par manque de participants ou comprenant moins de 3 joueurs/paires ne pourra donc pas proposer de champions et vice-champions régionaux ».

ART.6 QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES

A l'issue du championnat Jeunes Grand Est, la CRJ transmet à la FFBaD la liste des champions régionaux dans chaque discipline (hors poussin) afin qu'elle établisse la liste des joueurs/paires qualifiés pour le championnat de France Jeunes.

Un joueur poussin ne pourra pas être qualifié au championnat de France, même s'il est champion d'une catégorie supérieure à poussin.